

DECISION N°24/2026

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 9 JUIN 2026

Séance du 15 septembre 2026

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 24 juillet 2026, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 18

votants : 20

Date de convocation :
24 juillet 2026

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Corry NEAU, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Cécile HERBET, François DROUIN, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Valérie CARON, Didier DAGONET, Corinne TANGE, Didier WROBLEWSKI, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.

En visio : Martine BORGGOO, Jean-Paul DOUET.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLIER à Corry NEAU.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Véronique MAGNIER.

Assistaient également : Céline CAUDRON, Maire de PRESLES, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au Parc naturel régional, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture au Parc naturel régional, Pascale OLIVAS, Chargée de mission environnement au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 9 juin 2026.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 9 juin 2026

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 9 juin 2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20260915-DECISION24_2026-AU



L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 22 mai 2026, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	7

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, François DROUIN, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Corinne TANGE, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.
En visio : Jean-Paul DOUET.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLIER à Patrice MARCHAND, Nicole COLIN à Jean-Paul DOUET, Didier DAGONET à Daniel DRAY, Didier WROBLEWSKI à Anthony ARCIERO, Cécile HERBET à Daniel DRAY, Véronique MAGNIER à Jean-Claude TURBAN.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Valérie CARON.

Assistaient également : Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission au Conseil régional d'Ile-de-France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption des procès-verbaux des réunions de Bureau du 4 février et du 25 février 2026 ;
- Adoption du règlement intérieur ;
- Délégation de pouvoirs du Comité syndical au Bureau ;
- Délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président ;
- Désignation des représentants du PNR dans les organismes extérieurs ;
- Désignation des représentants du PNR au Comité de programmation LEADER ;
- Indemnités du Président et des Vice-Présidents représentant les communes ;
- Demande de subvention pour l'animation du programme LEADER ;
- Modification du programme d'actions 2026 ;
- Autorisations de Programme, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Décisions modificatives ;
- Proposition d'avancement de grade dans le cadre des adjoints administratifs territoriaux ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il accueille les nouveaux membres du Bureau et propose que chacun se présente. Un tour de table est fait.

Monsieur MARCHAND affirme que le syndicat mixte a pour objet de mettre en œuvre la Charte, ceci jusqu'en 2036. Il rappelle que cette Charte est le document qui a été concerté avec toutes les

collectivités et l'Etat et qui a donné lieu au classement du territoire en Parc naturel régional. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un classement du Premier Ministre ; ce qui lui confère une force juridique. Il souligne que ce Bureau ouvre donc une nouvelle mandature, d'une durée sans doute de 7 ans.

Monsieur MARCHAND explique que tous les documents de la Charte n'ont pas la même force juridique, que c'est le plan de référence qui est juridiquement opposable aux documents d'urbanisme tandis que bon nombre de dispositions de la Charte sont en réalité des engagements.

Il souligne qu'il est très attaché à relier tous les travaux et les avis du syndicat mixte aux dispositions de la Charte.

Monsieur MARCHAND relate que, sur le plan budgétaire, le PNR a un budget principal avec une section de fonctionnement qui couvre les dépenses courantes de fonctionnement. Les recettes de cette section de fonctionnement du budget principal sont les cotisations des communes (autour de 30%) et celles des deux Régions et du Département de l'Oise.

Il ajoute que le syndicat mixte a aussi un budget dit opérationnel avec une section de fonctionnement et une section d'investissement dont les dépenses et les recettes proviennent du vote des programmes d'actions annuels. Il ajoute que ces programmes d'actions annuels sont financés surtout par les Régions et les Départements, les communes quand elles sont directement concernées et par d'autres financeurs en fonction des actions (Agence de l'eau, programmes européens...).

Il note que le montant des deux budgets est à peu près équivalent.

Monsieur MARCHAND évoque les modalités de fonctionnement du Bureau. Il annonce qu'il envisage de fixer à l'année les dates de réunion de Bureau, une fois par mois (10 fois par an), ce qui permettra à chacun de bloquer les dates sur son agenda.

Il observe que la visioconférence permet de participer aux réunions de Bureau quand on a une contrainte horaire par exemple.

Il souligne également que le règlement intérieur prévoit une commission Avis. Il explique qu'il s'agit d'une réunion de Bureau qui n'a pas réuni le quorum ou qui est réunie lorsqu'il n'a pas été possible d'adresser l'invitation ou le dossier dans les temps impartis d'un Bureau.

Un tour de table des jours défavorables pour la tenue des réunions est fait. Le mardi semble faire consensus pour fixer les réunions de Bureau.

Monsieur MARCHAND propose d'évaluer le fonctionnement du Bureau (qualité des rapports, délais d'envoi, qualité des discussions, etc.) afin d'améliorer la qualité des réunions. Il note que cela n'a pas été fait lors de la dernière mandature mais propose de faire déjà un point en 2027.

Enfin, Monsieur MARCHAND juge que l'image du Parc naturel régional n'est pas suffisamment mise en avant et qu'il n'est pas assez bien identifié.

Il estime que cela passe par des relations publiques, comme par exemple, une présentation du Parc naturel régional devant les conseils municipaux. Il informe qu'il va le faire ce mois-ci dans des communes du périmètre d'études susceptibles de rentrer dans le Parc naturel régional, comme le permet la loi. Il précise qu'il va présenter le PNR à Chamant et à Trumilly, tandis que d'autres dates devraient être prises dans au moins 3 autres communes.

Il propose aussi de mieux exploiter nos actions sur le plan de la communication (petites vidéos avec les délégués, inaugurations...).

Madame BOCOBZA souligne qu'il serait intéressant d'apposer une plaque sur les ouvrages restaurés.

Monsieur HARLE D'OPHOVE pense qu'effectivement le Parc naturel régional n'est pas bien vendu et qu'il ne donne pas assez envie.

Monsieur DRAY rapporte que chaque numéro du bulletin municipal de sa commune consacre une page au Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND suggère de filmer, en commune, des séances de travail, d'expliquer les dossiers d'aménagement en cours, etc.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DE BUREAU DU 4 FEVRIER ET DU 25 FEVRIER 2026

Monsieur MARCHAND résume les principaux sujets de la réunion du 21 janvier, qui n'avait pas réuni le quorum, ainsi que les sujets des réunions du 4 février 2026 et de la réunion du 25 février 2026.

Les procès-verbaux des Bureaux du 4 février 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Le procès-verbal du Bureau du 25 février 2026 est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur MARCHAND rapporte que, compte tenu du renouvellement des instances du Parc naturel régional, il convient de valider le règlement intérieur du Syndicat mixte. Il propose de reconduire celui qui figure dans les annexes de la Charte et qui a été en vigueur de 2021 à 2026.

A l'unanimité, le Bureau valide cette proposition et autorise le Président à présenter ce règlement intérieur au prochain Comité syndical.

4. DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Monsieur MARCHAND explique que, suite au renouvellement des instances du Parc naturel régional, il convient que le Comité syndical renouvelle la délégation de pouvoirs au Bureau.

Il liste les délégations de pouvoirs qui ont été adaptées, en fonction de ce qui a été pratiqué ces dernières années.

A l'unanimité, le Bureau valide cette délégation de pouvoirs et autorise le Président à la proposer au prochain Comité syndical

5. DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND propose de reconduire la même délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président que lors de la dernière mandature. Il donne la liste des délégations de pouvoirs.

A l'unanimité, le Bureau valide cette délégation de pouvoirs et autorise le Président à la proposer au prochain Comité syndical

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PNR DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur MARCHAND explique que le Syndicat mixte du Parc naturel régional a des représentants dans un certain nombre d'organismes extérieurs qu'il contient de renommer.

Concernant la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : Monsieur DROUIN indique qu'il est intéressé

Concernant la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Val d'Oise, Sylvie CAPRON rapporte que Monsieur DAGONET s'est déclaré intéressé.

Concernant la CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, Sylvie CAPRON indique que ce SAGE concerne peu de communes du PNR et que Monsieur DAGONET dont la commune est incluse dans ce SAGE veut bien représenter le PNR.

Concernant la CLE du SAGE Oise Aronde, Sylvie CAPRON note que c'était le délégué de Verneuil-en-Halatte qui était le représentant du PNR à cette CLE.

Concernant la CLE du SAGE de la Nonette, Monsieur URVOY se déclare candidat.

Concernant le Comité régional de la biodiversité Ile-de-France, Monsieur DESHAYES se dit intéressé.

Concernant l'ADICO, Monsieur DRAY veut bien représenter le PNR.

Monsieur MARCHAND prend acte de ces candidatures qu'il proposera au Comité syndical.

7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PNR AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Monsieur MARCHAND explique que le Parc naturel régional doit nommer 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au Comité de pilotage LEADER.

Il souligne que Monsieur DALONGEVILLE est pressenti pour être Président du Comité de pilotage.

Il propose de demander quels seraient les membres du Comité syndical intéressés lors de la séance du Comité syndical.

8. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS REPRESENTANT LES COMMUNES

Monsieur MARCHAND rapporte que jusqu'à présent, les vice-présidents n'avaient pas d'indemnités.

Il explique qu'il souhaite être davantage soutenu par les vice-présidents des collèges des communes, Monsieur DRAY et Monsieur DAGONET.

Il rappelle que le périmètre du Parc naturel régional va passer de 70 à 75 communes et qu'il va donc leur demander de s'impliquer.

Madame MARTIN demande quelles sont les raisons pour lesquelles seuls les Vice-présidents des communes sont concernés. Elle rappelle qu'il existe aussi 2 vice-présidents des Régions et 2 vice-présidents des Départements.

Monsieur MARCHAND répond que les 2 vice-présidents des communes se sont investis au cours du dernier mandat.

Madame MARTN regrette de ne pas avoir été sollicitée, en tant que vice-présidente représentant la Région.

Monsieur MARCHAND souligne que Messieurs DRAY et DAGONET ont été parmi les élus les plus assidus aux réunions de Bureau, sans même avoir été sollicités.

Il propose de commencer avec ces deux vice-présidents et de voir après les prochaines élections régionales et départementales.

Madame MARTIN exprime son désaccord.

Monsieur HARLE D'OPHOVE estime qu'il est tout à fait normal que le président et les vice-présidents perçoivent des indemnités. Il note d'ailleurs que les montants de ces indemnités sont faibles mais il affirme que tous les vice-présidents doivent percevoir des indemnités.

Monsieur MARCHAND répond qu'il est nécessaire de bien connaître le Parc naturel régional pour exercer une mission.

Monsieur DESHAYES se demande si juridiquement on peut faire une différence de traitement entre les vice-présidents.

Monsieur HARLE D'OPHOVE rappelle que, pour percevoir une indemnité, il convient d'avoir une délégation et que la délégation ne doit pas être confondue avec la représentation.

Madame BOCOBZA propose que ces points soient vérifiés et de revoir la question en septembre.

Monsieur MARCHAND observe qu'il y a une divergence de points de vue sur ce sujet. Il propose de retirer de l'ordre du jour du Comité syndical du 30 juin les indemnités aux vice-présidents et de revoir ce point en septembre.

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME LEADER

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional porte un programme LEADER pour la période 2023-2027.

Il rapporte que, pour assurer les missions d'animations et le fonctionnement du programme, le Parc naturel régional s'est engagé auprès de la Région à affecter des moyens humains équivalents à 1,5 ETP minimum, les dépenses afférentes étant finançables par le FEADER à hauteur de 80 %.

Il explique que cette demande de subvention vise à couvrir les dépenses effectuées durant la période 2025. Il s'agit notamment des coûts salariaux de l'animatrice, de la gestionnaire à mi-temps, ainsi qu'un ensemble de frais de fonctionnement (réception, communication, équipement...).

A l'unanimité, le Bureau valide cette demande de financement qui sera soumise au prochain Comité syndical.

10. MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2026

Monsieur MARCHAND explique que le Comité syndical a voté un programme d'actions 2026 lors de sa séance du 18 décembre dernier, sur la base des crédits que nous avons obtenus l'an dernier car les enveloppes financières de nos partenaires ne nous avaient pas encore été notifiées.

Il informe que la Région Hauts-de-France a revu à la baisse ses subventions au programme d'actions. L'enveloppe pour les actions de fonctionnement passe de 330 000 € en 2025 à 102 000 € tandis que l'enveloppe pour des actions d'investissement n'est pas modifiée (35 000 €).

Il ajoute que les autres partenaires (Région Ile-de-France, Département de l'Oise et Département du Val d'Oise) ont maintenu leurs subventions, tant pour les opérations dites d'investissement que de fonctionnement.

Il explique qu'il faut donc revoir à la baisse le programme d'actions, en ce qui concerne les actions de fonctionnement.

Il donne lecture des intitulés d'opération et des modifications proposées.

Concernant le fonds d'aide pour la collecte et le recyclage des mégots, Sylvie CAPRON indique que la baisse des crédits proposée n'est pas liée à la baisse des dotations mais au fait que certaines communes et communauté de communes ont déjà mis en place l'opération et qu'une enveloppe de 20 000 € semble plus raisonnable.

Concernant le fonds « Etudes d'aménagement », Monsieur DESHAYES demande si c'est dans cette enveloppe qu'entrent les études urbaines comme celle réalisée à Coye-la-forêt.

Sylvie CAPRON répond que oui, que le montant est modeste car il reste des crédits sur ceux des années antérieures.

Monsieur HARLE D'OPHOVE estime que le Parc naturel régional doit se recentrer sur ses missions principales. Il juge que le PNR ne devrait pas s'occuper des producteurs locaux.

Monsieur URVOY répond que l'agriculture est importante sur le territoire.

Madame BOCOBZA affirme que les circuits courts sont importants et porteurs d'image pour le Parc naturel régional.

Monsieur DESBOIS trouve que les actions du Parc naturel régional en faveur du bâti agricole ne sont pas suffisamment connues du grand public.

Madame BALOSSIER demande les raisons pour lesquelles on supprime les actions liées aux artisans d'art et aux tiers lieux.

Monsieur MARCHAND répond que c'est pour des raisons exclusivement financières, qu'il s'agit d'opérations qui n'ont pas encore démarrées et qu'il est plus facile de les reporter.

Madame BOCOBZA observe que les enveloppes du programme de communication et des programmes pédagogiques sont fortement impactées.

Sylvie CAPRON répond, que pour ces deux opérations, un certain nombre de dépenses seront prises sur le budget principal ; ce qui n'affectera pas les actions.

A l'unanimité, le Bureau valide ces modifications qui seront présentées au prochain Comité syndical.

II. AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme d'actions 2026 étant finalisé, il y a lieu de prévoir les autorisations de programme/autorisations d'engagement et les crédits de paiement des opérations de ce programme d'actions.

Il explique qu'il s'agit d'étaler dans le temps les crédits, sachant que cela fait peu de temps que le Parc naturel régional pratique cette comptabilité.

Il précise que le rapport qui est fait, chaque année, sur l'état d'avancement des opérations est bien plus intéressant.

Monsieur DESBOIS demande pourquoi les chiffres de l'AE relative aux travaux de la Maison du Parc sont différents de ceux du tableau du programme d'actions.

Sylvie CAPRON répond que, le PNR étant remboursé de la TVA, l'assiette subventionnable retenue pour la demande de subvention est le montant HT mais que, lorsque la dépense est inscrite au budget, elle l'est en TTC, le PNR payant la TVA et percevant la dotation de compensation de la TVA 2 ans après.

A l'unanimité, le Bureau approuve ces autorisations de programme et d'engagement et ces crédits de paiement et autorise le Président à les présenter au prochain Comité syndical.

12. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur MARCHAND explique que cette décision modificative a pour objet d'inscrire les opérations du programme d'actions 2026 au budget.

Il note que, pour la section d'investissement du budget principal, la récupération de la TVA ayant lieu 2 ans après, il y a lieu de prélever sur l'excédent pour équilibrer les dépenses.

Monsieur MARCHAND souligne que le Parc naturel régional a des excédents importants, nécessaires pour avoir la trésorerie permettant de faire face aux dépenses avant le versement des subventions.

Il indique que, très probablement, le Parc naturel régional fusionnera les 2 budgets car, ayant élaboré une comptabilité analytique très fine, il peut aujourd'hui n'avoir qu'un seul budget ; ce qui lui permettra d'alléger les écritures comptables.

A l'unanimité, le Bureau approuve ces décisions modificatives et autorise le Président à les présenter au prochain Comité syndical.

13. PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Monsieur MARCHAND explique que Madame Marie-France CAMIN, adjointe administrative territoriale depuis 2013, remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade.

Il propose de soumettre au prochain Comité syndical l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe afin de permettre la nomination de Marie-France CAMIN à ce grade. Il ajoute que son poste actuel sera fermé.

Le Bureau, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Président à la soumettre au prochain Comité syndical.

14. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Sylvie CAPRON rapporte que le Parc naturel régional a reçu cet après-midi un avis sur la modification du PLU de Luzarches, à rendre pour le 30 juin. Elle explique que les délais sont trop courts pour convoquer un Bureau, dans les formes.

Monsieur MARCHAND propose de convoquer une commission « Avis » le 30 juin à 20H00 juste avant le Comité syndical qui a lieu à 20H30 à Senlis.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H30.

Daniel DRAY

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a more complex, angular structure on the right.

Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Marchand' in a cursive, flowing style.

Président